

Qu'est-ce que le RSST ?

Le RSST est un moyen de signalement et d'alerte sur tous les sujets qui concernent la santé et la sécurité sur votre lieu de travail. **Tous les personnels** de l'Education Nationale peuvent y signaler tout **risque matériel** ainsi que les **risques psycho-sociaux** (insultes, menaces, agressions, stress au travail, harcèlement, conflits, demande d'aide sans réponse, excès de charge de travail, etc...). Il doit consigner des **faits précis et factuels**.

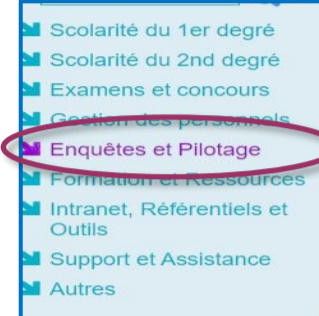
La saisine du RSST impose une réponse de notre hiérarchie.

Les enseignant.es et les AESH doivent absolument s'emparer de cet outil institutionnel afin de consigner les faits graves, relatifs à leurs conditions de travail.

PROCEDURE A SUIVRE

1

Allez sur le site **Arena** et cliquez sur « *Enquête et pilotage* »



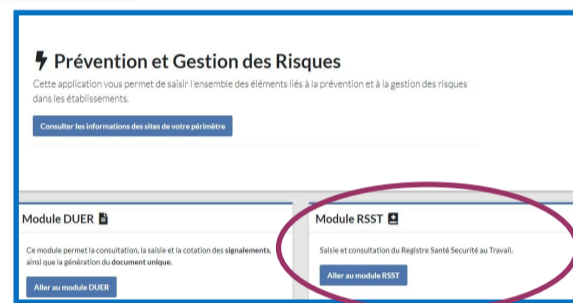
2



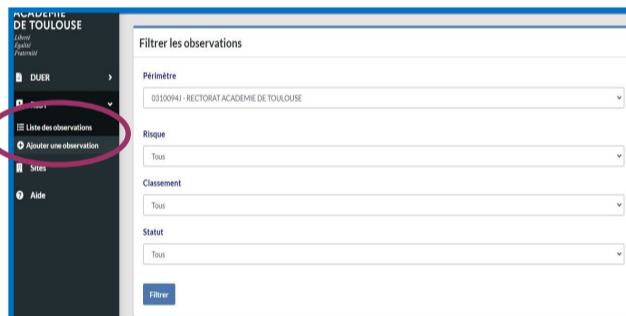
Cliquez sur « *Prévention et gestion des risques* »

3

Cliquez sur « *Module RSST* »



4



Cliquez sur « *Ajouter une observation* »

- Une fois la déclaration faite, vous avez **24 h** pour la modifier ou la supprimer.
- Cette saisine du RSST n'est pas transmise directement aux membres de la F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Condition de Travail, ex « CHSCT »). Pensez donc à faire une **extraction PDF** de cette observation et l'envoyer à notre syndicat à : **f3sct@se-unsa-31.org** . L'UNSA siège dans cette instance et peut donc vous représenter et vous accompagner au mieux.

Pour aller plus loin, d'autres outils peuvent vous être utiles pour vous protéger au mieux :



La protection fonctionnelle : destinée à protéger les agents publics contre les attaques ou les mises en causes pénales dont ils/elles peuvent être l'objet dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions (à condition de ne pas avoir commis de faute professionnelle). Pour en bénéficier, vous devez en faire la demande auprès de l'IA-DASEN, par courrier ou via *Colibris*.



L'Autonome de Solidarité Laïque (ASL) : Association présente dans tous les départements. Elle permet de protéger les personnels de l'éducation et de prévenir les risques de nos métiers. Nous pouvons y retrouver un soutien moral, un accompagnement juridique ou encore une aide financière exceptionnelle en cas de besoin.

et moi...
AESH

Pour nos collègues **AESH** :
Des questions, besoin d'informations ou des problématiques à nous faire remonter ?
N'hésitez pas à contacter **Lucile JOJOU**, représentante AESH, à l'adresse suivante:
aesh@se-unsa-31.org

Plus d'infos AESH ? Flashez-moi !



et moi...
ENSEIGNANT.E

Pour nos collègues **enseignant.es** (contractuel.les, stagiaires et titulaires) :
Des questions, besoin d'informations ou des problématiques à nous faire remonter ?
N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante:
31@se-unsa.org

Plus d'infos enseignant.es ? Flashez-moi !

